



# BROUALAN

*Bulletin d'information*

# 2025



N°35

Février 2025



## SOMMAIRE

Les vœux du maire	Page 4 et 5
Les conseils municipaux	Page 6 à 15
La Berouelanaise	Page 16
L'urbanisme et état civil 2024	Page 17
La mairie vous informe	Page 18 et 19
Commémoration du 7 Juillet	Page 20 et 21
Le comité des fêtes	Page 22 et 23
Association communale de chasse agréée	Page 24 et 25
RPI Trans Broualan	Page 25 à 29
Le CCAS	Page 30 et 31
Ateliers temps libre à Broualan	Page 31
L'amicale laïque	Page 32 et 33
Le concours des maisons fleuries	Page 34 et 35
Informations pratiques	Page 36 à 39
Photo des classes 2024	Page 40

### HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE :

Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

### NOUS CONTACTER

Tél : 02 99 80 03 08

Mail : [mairie@broualan.fr](mailto:mairie@broualan.fr)

Adresse : 1 place de la mairie, 35 120 BROUALAN

### Numéro d'astreinte Mairie

Pour rappel un numéro d'astreinte est disponible en cas d'urgence lors de la fermeture de la mairie.

06 42 47 99 39

# LES VŒUX DU MAIRE

La parution de ce bulletin me permet de **présenter tous mes vœux à la population, faire le bilan de l'année écoulée (travaux , évènements) et d'annoncer nos projets.**

Je voudrais tout d'abord revenir sur ce mandat 2020-2026 marqué par des contextes particuliers :

- Crise sanitaire
- Crise énergétique et inflationniste
- Crise politique et financière

Devant ces évènements, les collectivités ont du et doivent faire face à des problématiques : sur les dépenses en augmentation et les recettes (subventions et dotations plutôt en baisse) ; nous essayons de gérer au mieux.

## • Durant l'année 2024 nous avons effectué :

- des travaux de voirie (montant : 25 566 euros )
  - la rénovation de l'éclairage public (passage en leds)
- Deux extensions de l'éclairage rue de la Butte et Rue du Douet sont prévues et programmées pour janvier 2025.
- Le dossier salle polyvalente nous a pris beaucoup de temps sur le choix définitif de son aménagement.
- Le lancement des appels d'offres (qui correspond à 14 lots) et autant de dossiers à préparer avec des échanges vers le bureau d'étude et enfin la signature des marchés réalisés en fin d'année pour un début de chantier prévu fin janvier 2025.
- Concernant son financement, nous obtenons différentes subventions : DSIL Etat : 225 000 euros Région : 137 250 euros et le Département : 200 000 euros (où à un certain moment nous avons eu un doute, par le fait des annonces du département sur ses difficultés financières).
- Le montant de ces aides devrait représenter un peu plus de 50 % du coût total HT, le reste étant en partie financé par l'emprunt.

## • Pour l'année 2025 :

- Réaliser l'aménagement du lotissement ; nous avons sollicité le département en collaboration avec un bureau d'étude sur la faisabilité de travaux d'aménagement de voirie. Une demande de subvention au titre des amendes de police va être faite.
- Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour desservir la future salle polyvalente
- Demande de branchement d'eau et électricité
- Dans la limite du possible, nous essaierons de continuer à améliorer la voirie
- Nous avons toujours en projet la création d'une aire de jeux pour les enfants, quelques devis nous sont parvenus et portent à réflexion.
- La commune a été retenue pour recevoir sur son territoire une antenne relais de téléphonie mobile avec 4 opérateurs, des mesures radio sont en cours.



## • À propos de l'école :

Les effectifs de notre école en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) restent à peu près stables (100 élèves). Un nombre de départs important aura lieu en fin d'année scolaire 2025 et 2026. Espérons qu'il sera compensé par une augmentation des inscriptions afin de maintenir le nombre de classes.

## • Évènement marquant 2024 :

L'un des évènements marquants de l'année 2024 aura été **la commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la tragédie de Buzot les 6 et 7 juillet** en collaboration avec St-Rémy du Plain qui fut une grande réussite.

## • Remerciements :

Je remercie les adjoints et tous les membres du conseil pour leurs collaborations, j'y associe tout le personnel communal pour son implication dans les différentes tâches ; une pensée pour le service administratif dont les dossiers à traiter sont de plus en plus complexes, je les en remercie. Je remercie la commission communication pour le travail effectué sur la préparation de ce bulletin.

Je remercie les différentes associations qui contribuent à l'animation de la commune J'ai une pensée pour les personnes qui nous ont quittés en 2024 et particulièrement pour notre doyenne de 105 ans , Mme Guihard Marie , qui est notre premier décès de 2025.

Je m'associe au conseil municipal, aux employés communaux pour vous souhaiter  
*une très belle et heureuse année 2025*

Le maire  
André DAVY

# Liste des délibérations

## du conseil municipal en 2024

Le contenu de ces délibérations est consultable sur notre site Internet :

Rendez-vous sur <https://www.intramuros.org/broualan> dans l'onglet « conseil municipal »

- [Délibération N° 01/2024](#)  
Construction de la Salle Polyvalente : adoption du financement prévisionnel
- [Délibération n° 02/2024](#)  
Assainissement collectif : Renouvellement de la convention pour perception de la redevance assainissement collectif
- [Délibération n° 03/2024](#)  
Élus : désignation du référent déontologue élu
- [Délibération n°04/2024](#)  
Compte Administratif 2023 commune
- [Délibération n° 05/2024](#)  
Compte administratif 2023 assainissement
- [Délibération n° 06/2024](#)  
Compte administratif 2023 lotissement
- [Délibération n°07 /2024](#)  
Comptes de gestion 2023 commune, assainissement et lotissement
- [Délibération n°08/2024](#)  
Salle Polyvalente : choix des missions de contrôle technique, CPS et études de sols
- [Délibération n°09/2024](#)  
Aménagement du lotissement : choix de la maîtrise d'œuvre et opération de levée topographique
- [Délibération n°10/2024](#)  
Vote des taux des impôts directs locaux
- [Délibération n° 11/2024](#)  
Subventions 2024
- [Délibération n°12/2024](#)  
Salle Polyvalente : choix de l'étude notariale pour acquisition de la parcelle Section B1486
- [Délibération n°13/2024](#)  
Affectation du résultat exercice 2023 commune
- [Délibération n°14/2024](#)  
Affectation du résultat exercice 2023 assainissement
- [Délibération n°15/2024](#)  
Budget primitif commune 2024
- [Délibération n° 16/2024](#)  
Budget primitif assainissement 2024
- [Délibération n° 17/2024](#)  
Budget primitif lotissement 2024
- [Délibération n°18/2024](#)  
Intercommunalité – statuts - modifications
- [Délibération n° 19/2024](#)  
Délégation de la décision d'admission en non-valeur des créances dans la limite d'un montant de 100 euros
- [Délibération n°20/2024](#)  
Prime exceptionnelle pouvoir d'achat au bénéfice des agents publics de la collectivité
- [Délibération n° 21/2024](#)  
Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire absent. Un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
- [Délibération n°22/2024](#)  
Décision modificative n°1 assainissement – virements de crédits

- [Délibération n° 23/2024](#)  
Mise en place d'une porte pour l'accès au clocher de l'église
- [Délibération n° 24/2024](#)  
SDE 35 – Participation à une opération d'autoconsommation collective
- [Délibération n° 25/2024](#)  
Marché de maîtrise d'œuvre Salle Polyvalente – avenant n°1
- [Délibération n° 26/2024 :](#)  
Service public d'assainissement non-collectif (SPANC) approbation du rapport annuel 2023
- [Délibération n° 27/2024](#)  
Convention de partenariat pour la mise en place du schéma directeur cyclable de la communauté de communes du Pays de Dol et de la Bie du Mont Saint Michel
- [Délibération n° 28/2024](#)  
Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts
- [Délibération n° 29/2024](#)  
Taxe foncière sur les propriétés Bâties : exonération en faveur des logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'Habitat par des personnes physiques
- [Délibération n° 30/2024](#)  
Taxe foncière sur les propriétés Bâties : exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou chambre d'hôtes
- [Délibération n°31/2024](#)  
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non-affectés à l'habitation principale : exonération en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes
- [Délibération n°32/2024](#)  
Occupation de la Salle polyvalente par les

associations extérieures à la commune – forfait chauffage par séance et établissement de conventions

- [Délibération n°33/2024](#)  
Occupation de la Salle polyvalente par les associations de la commune : remise en place de la gratuité pour leurs manifestations avec repas (comité des fêtes et ACCA)
- [Délibération n°34/2024](#)  
Remboursement de frais – Commémoration du 7 juillet 1944
- [Délibération n° 35/2024](#)  
Choix du nom de la future Salle Polyvalente
- [Délibération n°36/2024](#)  
Reprise des terrains privatifs à la résidence collective du Chêne Droit
- [Délibération n°37/2024](#)  
Tarifs de la salle communale 2025
- [Délibération n°38/2024](#)  
Tarifs des concessions funéraires 2025
- [Délibération n°39/2024](#)  
Remise des prix Maisons Fleuries 2024
- [Délibération n°40/2024](#)  
Indemnité de gardiennage de l'Église 2024
- [Délibération n° 41/2024](#)  
Convention FGDON : renouvellement et tarif adhésion annuelle
- [Délibération n° 42/2024](#)  
Tarifs assainissement collectif et nouvelle redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif
- [Délibération n° 43/2024](#)  
Modification de la Commission des Maisons Fleuries
- [Délibération n° 44/2024](#)  
Construction de la Salle Polyvalente : attribution des lots aux entreprises suite à appel d'offres.
- [Délibération n° 45/2024](#)  
Construction de la Salle Polyvalente : actualisation du plan de financement prévisionnel et des demandes de subventions

# Conseils municipaux

## Délibération N° 01/2024 CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Après présentation de l'esquisse du projet par le maître d'œuvre, il convient d'ajuster le plan de financement prévisionnel du projet qui est chiffré dans le tableau suivant :

DÉPENSES HT EN EUROS		RECETTES		
Maitrise d'œuvre	90 563	Subvention DSIL	433 074	46.85 %
Contrôle technique	13 000	Subvention Département	140 000	15.15 %
CSPS	9 000	Subvention Région	166 376	18.00 %
Etudes de sols	6 000			
Acquisition foncière	9 000	Fonds propres Broualan	4 863	20.00 %
Travaux et aménagements	778 750	Emprunt Broualan	180 000	
Acquisition mobilier	18 000			
<b>TOTAUX</b>	<b>924 313</b>		<b>924 313</b>	<b>100.00 %</b>

Le conseil municipal adopte ce plan de financement prévisionnel et confirme sa demande d'accompagnement financier au titre du Fonds de Solidarité territoriale (FST) auprès du Département d'Ille-et-Vilaine, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) auprès de l'Etat, au programme « *Bien vivre partout en Bretagne* » auprès de la Région Bretagne, au titre de tout programme de financement qui pourrait se rattacher au projet.

## Délibération N° 04/2024 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants, et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.  
VU la délibération approuvant le budget primitif 2023

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023  
AYANT ENTENDU l'exposé,

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur René LELAVANDIER conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,  
APRÈS en avoir délibéré,  
LE conseil municipal par 7 voix pour,  
ADOpte le compte administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit:

COMMUNE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	146 044.01 €	286 296.57 €
Recettes	171 916.02 €	378 092.33 €
Résultat	25 872.01 €	91 795.76 €
Résultat cumulé	117 667.77	

## Délibération N° 05/2024 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ASSAINISSEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants, et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.  
VU la délibération approuvant le budget primitif 2023

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023  
AYANT ENTENDU l'exposé,  
Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur René LELAVANDIER conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,  
APRÈS en avoir délibéré,  
LE conseil municipal par 7 voix pour,  
ADOpte le compte administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

COMMUNE	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Dépenses	18 318.49 €	12 815.18 €
Recettes	12 812.34 €	19 250.01 €
Résultat	-5 506.15 €	6 434.83 €
Résultat cumulé	928.68 €	

## Délibération N°06 /2024 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 LOTISSEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants, et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.  
VU la délibération approuvant le budget primitif 2023

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023  
AYANT ENTENDU l'exposé,  
Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur René LELAVANDIER conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,  
APRÈS en avoir délibéré,  
LE conseil municipal par 7 voix pour,  
ADOpte le compte administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit:

COMMUNE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	60 186.18 €
Résultat	0 €	60 186.18 €
Résultat cumulé	60 186.18 €	

## Délibération N°08/2024 SALLE POLYVALENTE : CHOIX DES MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE, CSPS et ETUDES DE SOLS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différentes offres reçues pour les missions de contrôle technique, CSPS, et études de sols nécessaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité confirme les choix des prestataires suivants :  
Mission de contrôle technique : Bureau Véritas Construction pour un montant de 5010 euros HT (mission de base et mission connexes soit 6012 euros TTC).  
Mission CSPS : Bureau Véritas Construction pour un montant de 3256.50 euros HT soit 3 907.80 euros TTC.  
Etude Géotechnique : Fondasol Nantes Mission G2AVP ET G2PRO pour un montant de 3 855 euros HT soit 4 626 euros TTC ;  
Monsieur le Maire est autorisé à engager ces études inscrites à l'opération d'investissement : Création d'une salle polyvalente.

**Délibération N°09/2024**  
**AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT : Choix de la Maîtrise d'œuvre**  
**et opération de levé topographique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des **différentes offres reçues pour les missions de maîtrise d'œuvre pour prévoir l'aménagement du lotissement de la Chenevière, rue de la Butte.**

Le conseil municipal, à l'unanimité confirme les choix des prestataires suivants :

Maîtrise d'œuvre : URBAREAL pour un montant HT de 6500 euros soit 7800 euros TTC

Levé topographique : EGUIMOS Géomètre expert pour un montant HT de 1 100 euros soit 1320 euros TTC

Monsieur le Maire est autorisé à engager ces études inscrites au budget Lotissement

**Délibération N° 10/2024**  
**VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant **les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux appliqués en 2023

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré, à l'unanimité / par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 49.07 %
- taxe d'habitation (TH) : 16.03 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Délibération N°11/2024**  
**SUBVENTIONS 2024**

APRÈS en avoir délibéré;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

	2024	Observations
Ligue contre le cancer	35.00	
Association Donneurs de sang	37.00	
A.C.C.A. de BROUALAN	225.00	
Comité des Fêtes de BROUALAN	225.00	
Comité des Fêtes pour feu d'artifice	225.00	
Association Alcool Assistance	30.00	
Ass. Solidarité entraide du canton	110.00	
Secours catholique	30.00	
Comice Agricole		Suivant demande
Amicale laïque Broualan/Trans-la-Forêt	50.00	
ADMR Dol de Bretagne	50.00	
Restaurants du cœur de Combourg	50.00	
Ateliers temps libre à Broualan	150.00	
+autres demandes éventuelles des établissements		

Ces subventions ne seront attribuées qu'après demande écrite des organismes concernés. Il est précisé qu'une subvention annuelle de 30 € par élève est attribuée pour toute demande émanant d'un établissement scolaire secondaire ou d'un établissement de formation professionnelle.

Ces subventions pourront être réglées directement aux familles concernées. 1 élève ne pourra être subventionné qu'une seule fois par an.

**Délibération N°15/2024**  
**BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ; Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

M. le Maire expose le contenu du budget et les orientations du budget.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

Adopte le budget primitif COMMUNE de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

MOUVEMENTS RÉELS	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	253 500.00 €	253 500.00 €
Fonctionnement	372 852.77 €	372 852.77 €
Total	626 352.77 €	626 352.77 €

**Délibération N°16/2024**  
**BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

M. le Maire expose le contenu du budget et les orientations du budget.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

Adopte le budget primitif ASSAINISSEMENT de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

MOUVEMENTS RÉELS	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	50 682.39 €	50 682.39 €
Exploitation	19 568.68 €	19 568.68 €
Total	70 251.07 €	70 251.07 €

**Délibération N°17/2024**  
**BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

M. le Maire expose le contenu du budget et les orientations du budget.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

Adopte le budget primitif LOTISSEMENT de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

MOUVEMENTS RÉELS	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	66 545.67 €	66 545.67 €
Fonctionnement	126 736.85 €	126 736.85 €

Délibération N°23 /2024  
MISE EN PLACE D'UNE PORTE POUR L'ACCES  
AU CLOCHER DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis établis pour la fabrication et pose d'une porte en bois pour l'accès au clocher de l'église.  
Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal attribue les travaux à l'entreprise « Atelier de l'Hermitière » de Broualan pour un montant de 971.00 euros.

Délibération N°25 /2024  
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE SALLE  
POLYVALENTE – Avenant N° 1

Par délibération N° 37/2023 du 11/12/2023, le conseil municipal de Broualan attribuait la maîtrise d'œuvre de la future salle polyvalente à l'Atelier 56 S pour un montant HT de 72 562.50 euros + 18 000.00 de mission OPC. L'estimatif des travaux est passé de 675 000 euros (phase esquisse) à 941 600.00 euros (phase APD Avant projet définitif). Cette augmentation est en partie due à l'ajout du projet photovoltaïque et d'équipement de cuisine complémentaire.

Le montant de l'avenant est de 26 878.12 € HT soit 32 253.74 € TTC .  
Le nouveau montant du marché public de maîtrise d'œuvre est de 117 440.61 € HT soit 140 928.73 € TTC

Le conseil municipal adopte cet avenant de maîtrise d'œuvre et charge Monsieur le Maire de signer les pièces relatives à ce dossier.

Délibération N°27 /2024  
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DU SCHÉMA  
DIRECTEUR CYCLABLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS  
DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de convention qui a pour objet de définir entre la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel et la commune, les conditions de mise en œuvre des liaisons cyclables identifiées par le Schéma Directeur Cyclable communautaire afin de garantir une continuité des itinéraires.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention établie pour 3 ans et renouvelable par tacite reconduction.

Délibération N°28 /2024  
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - Exonération en faveur des immeubles  
situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant  
les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des  
entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des Impôts

Monsieur le Maire expose au Conseil les dispositions de l'article 1383 K du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France Ruralité Revitalisation mentionnées au II et III de l'Article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Considérant que cette mesure favorise l'installation ou la reprise d'entreprises sur la commune,  
Vu l'article 1383 K du code général des impôts,  
Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France Ruralité revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des Impôts.  
Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération N°29 /2024  
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES  
Exonération en faveur des logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière  
de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat par des personnes physiques

Monsieur le Maire expose au Conseil les dispositions de l'article 1383 E du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de 15 ans les logements visés au 4° de l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation situés dans les zones France Ruralité Revitalisation mentionnées au II et III de l'Article 44 quindecies A du code général des impôts qui sont en vue de leur location, acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat par des personnes physiques.

Considérant que cette mesure favorise la rénovation de l'habitat et l'offre de logements sur la commune,

Vu l'article 1383 E du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements qui sont, en vue de leur location, acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat par des personnes physiques.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux. avant le 31/12/2023.

Délibération N°30 /2024  
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES  
Exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité  
d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes

Monsieur le Maire expose au Conseil les dispositions de l'article 1383 E bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les zones France Ruralité Revitalisation mentionnées au II et III de l'Article 44 quindecies A du code général des impôts, les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Il précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Considérant que cette mesure favorise la rénovation de l'habitat et l'offre de logements sur la commune,  
Vu l'article 1383 E du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties :

- les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement
- les locaux classés meublés de tourisme
- les chambres d'hôtes

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération N°31 /2024  
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX  
MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE  
Exonération en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes

Monsieur le Maire expose au Conseil les dispositions du III de l'article 1407 du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe d'habitation, dans les zones France Ruralité Revitalisation mentionnées au II et III de l'Article 44 quinquies A du code général des impôts, les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Il précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Considérant que cette mesure favorise la rénovation de l'habitat et l'offre de logements sur la commune,

Vu l'article 1407 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'exonérer de taxe d'habitation :

- les locaux classés meublés de tourisme
- les chambres d'hôtes

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération N°32 /2024  
OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR LES ASSOCIATIONS  
EXTERIEURES A LA COMMUNE – Forfait chauffage par séance et  
établissement de conventions

A la demande d'associations ayant leur siège à l'extérieur de la commune proposant des activités soumises à cotisations ou rémunératrices pour l'association dans la salle communale de Broualan, le conseil municipal de Broualan établit un tarif permettant de récupérer les frais de chauffage durant la période d'hiver.

Le coût de chaque séance (de 2 à 4 h ) en période d'hiver est évalué à 10 euros.

Le nombre de séances sera déterminé à l'avance et sera précisé dans une convention établie entre la commune et l'association. Un titre de recette global sera adressé à l'association en début de période de chauffage.

Délibération N°33 /2024  
OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR LES ASSOCIATIONS  
de LA COMMUNE – remise en place de la gratuité pour leurs  
manifestations avec repas (Comité des fêtes et Acca)

Le conseil municipal, après exposé de Monsieur le Maire, remet en place la gratuité de l'occupation avec repas de l'actuelle salle polyvalente par les associations de la commune : Comité des fêtes et Acca ( pour tenir compte de l'achat de certains équipements qui avaient été effectués par ces associations). Cette gratuité s'applique jusqu'à la mise en service de la future salle polyvalente prévue « rue du Douet ».

Délibération N°34 /2024  
Remboursement de frais – Commémoration du  
7 juillet 1944

Le conseil municipal, après exposé de Monsieur le Maire, accepte de rembourser au Comité des Fêtes de Broualan une somme de 68.22 euros restant à sa charge après le calcul des frais occasionnés lors de la commémoration des 6 et 7 juillet 2024.

Délibération N°35 /2024  
CHOIX DU NOM DE LA FUTURE SALLE  
POLYVALENTE

Le conseil municipal, après consultation de la liste de noms proposés par la population, fait le choix du nom de la future salle polyvalente : **LA BEROUELANAISE.**

Ce nom sera communiqué au maître d'œuvre pour apposition du nom sur la devanture de la salle.

Délibération N°36 /2024  
REPRISE DES TERRAINS PRIVATIFS A LA  
RESIDENCE LOCATIVE DU CHENE DROIT

Après constatation du manque d'entretien constant des jardins privatifs attachés aux différents logements communaux de la résidence du chêne droit, le conseil municipal décide de reprendre ces terrains en entretien direct par la commune.

Cette reprise est effective immédiatement ; lorsque le terrain privatif est mentionné sur le contrat de location, un avenant sera établi par la commune et adressé aux locataires concernés.

Délibération N°40/2024  
INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de revaloriser l'indemnité de gardiennage de l'église.

Le conseil municipal fixe cette indemnité à 200 euros pour l'année 2025 qui est attribuée à Monsieur VIOT René, 1 rue de la Butte 35120 BROUALAN.

Adopté à l'unanimité.

Délibération N°42/2024  
TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF et nouvelle redevance pour  
la performance des systemes d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de revaloriser les tarifs assainissement à compter de l'année 2025.

Le conseil municipal fixe ces tarifs à :

**2.20 euros le m3 et 96.00 euros l'abonnement annuel** au réseau d'assainissement.

Une nouvelle redevance s'ajoute à la facture de l'abonné qui sera reversée par la collectivité à l'agence de l'eau suivant la performance du système d'assainissement collectif.

0.089 , contre valeur retenue pour 2025

Ces nouveaux tarifs seront immédiatement transmis à Véolia qui collecte les redevances.

Vue en arrivant de La Bousac



## LA BEROUELANAISE

### NOUVELLE SALLE POLYVALENTE À BROULAN

Après consultation des habitants de la Commune, le Conseil Municipal, du 5 septembre 2024, a choisi un nom pour notre future Salle Polyvalente : **La BEROUELANAISE**. Les travaux de construction débuteront fin janvier 2025.

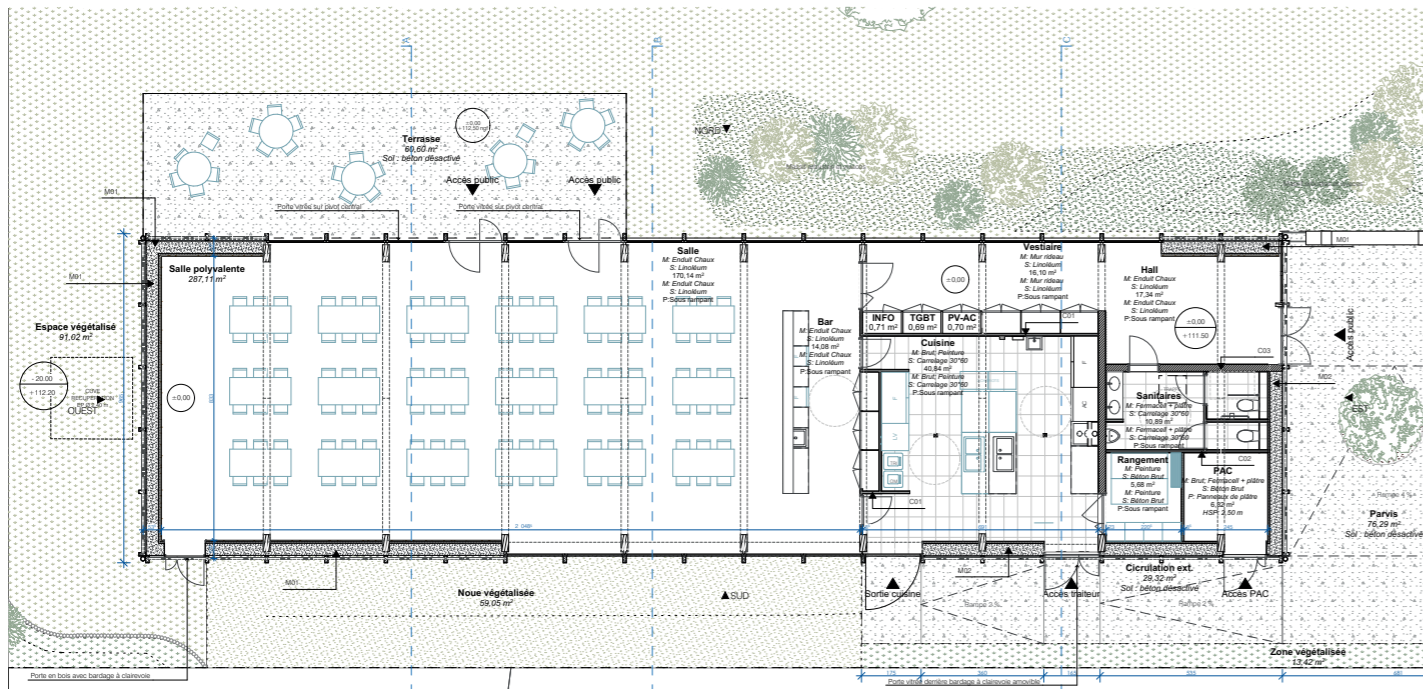
#### ASPECT EXTÉRIEUR

Le toit au Sud sera recouvert de panneaux photovoltaïques dont la production sera revendue.

#### L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

La Salle sera d'une superficie de 285 m<sup>2</sup> aura une capacité d'accueil de 185 personnes. Elle sera dotée d'une cuisine et d'un bar.

Le parking sera situé sur l'actuel parking du cimetière et aura une capacité de stationnement de 23 véhicules.



Plan de l'aménagement intérieur de la salle

## URBANISME 2024

### PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- **PC03504424E0001** FAVREAU David – 3 La Chevillonnais – Serre de jardin
- **PC03504424E0003** Commune de Broualan – rue du Douet – Construction d'une salle polyvalente
- **PC03504424E0004** ROUSSEAU Renan – 12 Le Lattay – extension d'une maison d'habitation

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- **DP03504424E0001** EDF-ENR – 31 La Touche au Vaidis – Installation de panneaux photovoltaïques
- **DP03504424E0002** ROUSSEAU Renan – 12 Le Lattay – Installation de panneaux photovoltaïques
- **DP03504424E0003** COSTARD Antoine – 6 La Cloluzière – Remplacement de la couverture en ardoises et création d'ouvertures
- **DP03504424E0004** LOCHET Christian – 36 Le Rocher de la Ville Ameline – Pose de 2 vélux
- **DP03504424E0005** TRECAN Gilles – 88 La Ville Fouque – Installation de panneaux photovoltaïques
- **DP03504424E0006** SCI RG2M – 38 La Haute Guerche – Remplacement des huisseries

## L'ÉTAT CIVIL 2024

### NAISSANCES :

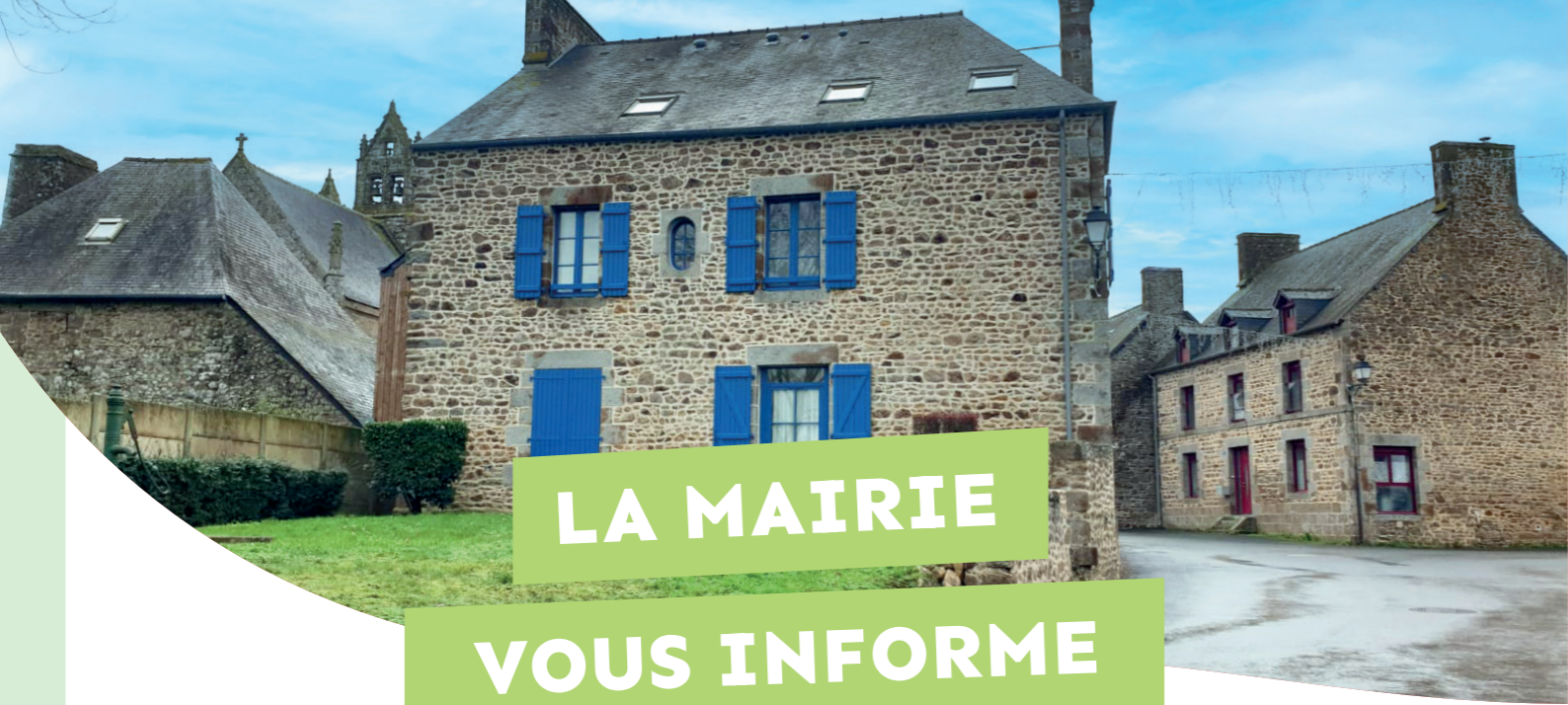
- |                    |            |                   |
|--------------------|------------|-------------------|
| • Lysandre PABOEUF | 22 Février | 8 Le Lattay       |
| • Zélio PUIGRENIER | 04 Avril   | 4 rue de la Butte |
| • Loën SURUGUE     | 14 Octobre | 12 La Lopinière   |

### MARIAGES :

- |                                       |            |                      |
|---------------------------------------|------------|----------------------|
| • Valérie DALIGAULT et Bruno ORY      | 18 Mai     | 8 rue des Maquisards |
| • Angélique GUIBERT et Renan ROUSSEAU | 13 Juillet | 12 Le Lattay         |

### DÉCÈS :

- |                        |              |                       |
|------------------------|--------------|-----------------------|
| • Gautier MOISAN       | 02 septembre | 12 rue des Maquisards |
| • Michel MAILLET       | 14 Novembre  | 1 impasse du puits    |
| • Marie Louise BOURDON | 03 décembre  | 58 Luffiac            |



## LA MAIRIE

## VOUS INFORME

### LES TARIFS COMMUNAUX :

- [Location de la salle communale](#)

2025	COMMUNE	HORS COMMUNE
	en Euros	en Euros
Journée complète OU 2 repas ou buffets	204.00	288.00
1 Repas ou buffet midi ou soir	121.00	199.00
Vin d'honneur	72.00	104.00
Sup chauffage 01/10 au 01/05	55.00	55.00
Sup si besoins ménage +	37.00 (l'heure)	37.00 (l'heure)
Buffet ou repas Association Communale	72.00	104.00

- [Occupation de la salle gratuitement](#)

- pour les activités ou assemblées générales des associations avec facturation d'un forfait de 55 euros (annuel) pour l'électricité et le chauffage en cas d'occupation régulière 1 fois par semaine (ex : atelier activités manuelles ou autres)
- pour les entreprises de la commune organisant des animations commerciales sans restauration (sauf chauffage ou ménage).
- **Tarif vin d'honneur** pour les particuliers souhaitant accueillir des animations à but commercial (sans restauration).
- Pour toute occupation de la salle en location, un chèque de caution de 500 euros sera demandé en garantie de dommages éventuels pendant l'occupation et sera restitué à l'état des lieux de sortie.

### LES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

- Concession trentenaire : 115 euros le m2
- Concession cinquantenaire : 155 euros le m2

### LES CLASSES 5

Le conseil municipal, invite toutes les personnes souhaitant organiser les classes 5 à se présenter en Mairie.

### LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PRÉVUES EN 2025

ÉVÈNEMENTS	DATE PRÉVUES
Repas de l'école à Trans-la-Forêt	01 Mars
Repas de la choucroute, comité des fêtes	08 Mars
Repas de chasse	05 avril
Repas du CCAS	13 Avril
Fête de l'école à Trans-la-Forêt	29 Juin
La Mi-Août	14 et 15 Aout
Vin d'honneur Comité des fêtes	Date à définir
Marché de Noël	6 Décembre
Fête de Noël à Trans-la-Forêt (Lampions)	Date à préciser
Classe 5	Date à définir

## NOCES D'OR CÉLÉBRÉES EN 2024



- **Félicitations**  
à Madeleine et René GAUTRAIS  
qui ont fêté leurs **noces d'Or**.  
Le 03 Août - La Ville Ameline





# COMMÉMORATION DU 7 JUILLET

La commémoration du 7 juillet 2024, en collaboration avec la commune de Saint-Rémy-du-Plain a été un grand succès.

Nous remercions les organisateurs, bénévoles et les visiteurs qui ont participé.

Nous sommes en discussion avec la commune de Saint-Rémy-du-Plain pour organiser l'anniversaire des 80 ans de l'Armistice du 8 mai 1945.

Souvenirs de la commémoration 2024 :



# LE COMITÉ DES FÊTES

## MERCI À TOUS !

Comme tous les ans, l'année commence avec notre choucroute, un régal !

## RENDEZ-VOUS LE 08 MARS 2025

pour ceux qui ne l'auraient pas encore dégustée.

Après 80 ans passés, notre participation **aux journées du 6 et 7 juillet** représente un acte respectueux auprès de nos résistants.

**Merci** d'être toujours présent, le bureau, les bénévoles et tous les habitués, sans vous la Mi-Août ne serait pas la Mi-Août. Encore un succès pour nos moules frites et la présence de toujours autant de supporters pour nos cyclistes. Et bien sûr, nos fidèles animateurs de petits chevaux qui vers 18h00 donnent le départ de notre tiercé et de la randonnée qui fait découvrir notre beau paysage. Sans oublier, la fête foraine qui anime le bourg pour le bonheur des grands et des petits, les soirées dansantes et le feu d'artifice qui est toujours aussi beau d'année en année qui clotûre ces deux jours de festivités.

Cette année, notre **traditionnel vin d'honneur** c'est transformé en un repas dansant au Roc'Land pour remercier l'ensemble des bénévoles.

Enfin malgré la tempête, **notre marché de Noël** après réflexion s'est déroulé dans les abords de l'école et de la salle des fêtes. Un endroit convivial qui nous a permis de passer une bonne journée. Nous vous donnons rendez-vous le samedi 6 décembre 2025 pour le marché de Noël 2025.

Le comité des fêtes aura **50 ans** cette année et pour cette occasion nous vous réservons une petite surprise.

*Nous vous offrons nos meilleurs vœux pour 2025.*

Le comité des fêtes

*Le marché de Noël 2024* →



*Repas dansant au Roc'land pour remercier l'ensemble des bénévoles*



# ASSOCIATION COMMUNALE

## DE CHASSE AGRÉÉE

*L'ensemble du conseil d'Administration ainsi que tous les chasseurs vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2025.*

Comme chaque année nous organisons des manifestations avec **notre repas chevreuil le 5 avril 2025 et nos ventes de terrines le week-end du marché de Noël.**

Grâce à toutes ces manifestations, l'association permet d'avoir un fonctionnement correct, pour régler les cotisations fédérales en augmentation, les bracelets (chevreuils, sangliers), le gibier et de limiter l'augmentation de la carte de chasse.

Une battue administrative a été organisée pour **limiter les dégâts sur les semis de maïs et les cultures.**

Nous constatons un manque de participation des chasseurs en battues prévues sur la saison de chasse.

Un comptage lièvres a été effectué en début d'année, pour le plaisir des chasseurs une augmentation de la population a été constaté, ce qui nous a permis de chasser un dimanche après six années de fermeture.

Il nous a été signalé par plusieurs personnes au cours de l'année 2024, qu'il y avait des chiens errants sur la commune, dont un de ces chiens a été vu avec un chevreuil capturé. Pour information, cela est passible d'amende et de mise en fourrière par la garderie fédérale ou nationale. Cela entraîne de la dégradation sur la faune sauvage. Nous vous remercions de prendre de nouvelles résolutions pour 2025 et de tenir vos chiens à leur domicile.

Enfin, nous remercions les propriétaires et les agriculteurs qui mettent leurs terres à notre disposition.

*Bonne année, santé et bonheur à tous !!!!*

Le conseil d'administration



### Pensez à la cohabitation

La chasse est une activité essentielle dans nos territoires ruraux. En respectant les terrains privés et les périodes de chasse, nous pouvons coexister en toute harmonie. Chasseurs et promeneurs partagent les mêmes espaces naturels et doivent se respecter mutuellement.

### Pour la sécurité de tous, respectez les terrains privés

De nombreux terrains de chasse sont **privés** et doivent être respectés pour la sécurité de tous, même s'ils semblent accessibles. Pendant la période de chasse, restez sur les sentiers autorisés et gardez vos chiens en laisse. Partageons la nature en suivant les règles.

### Les zones de chasse sont signalées

Les chasseurs veillent à bien délimiter leurs zones d'activité avec des panneaux clairs tels que « **Chasse en cours** » ou « **Réserve de chasse** ». Respecter ces signalisations permet de garantir une cohabitation paisible et sécurisée. Vérifiez la présence de ces panneaux et veillez à bien suivre les chemins indiqués pour vos balades.



### Bon à savoir :



Gardez vos chiens en laisse pour éviter tout risque d'accident. Un chien errant peut être perçu comme une menace.

En Ille et Vilaine, il n'y a pas de jour de "non chasse", alors renseignez vous auprès des services de votre commune ou à la FDC 35.

En Ille et Vilaine, les forêts domaniales (publiques) sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Un calendrier avec les jours de chasse est disponible sur leur site internet.

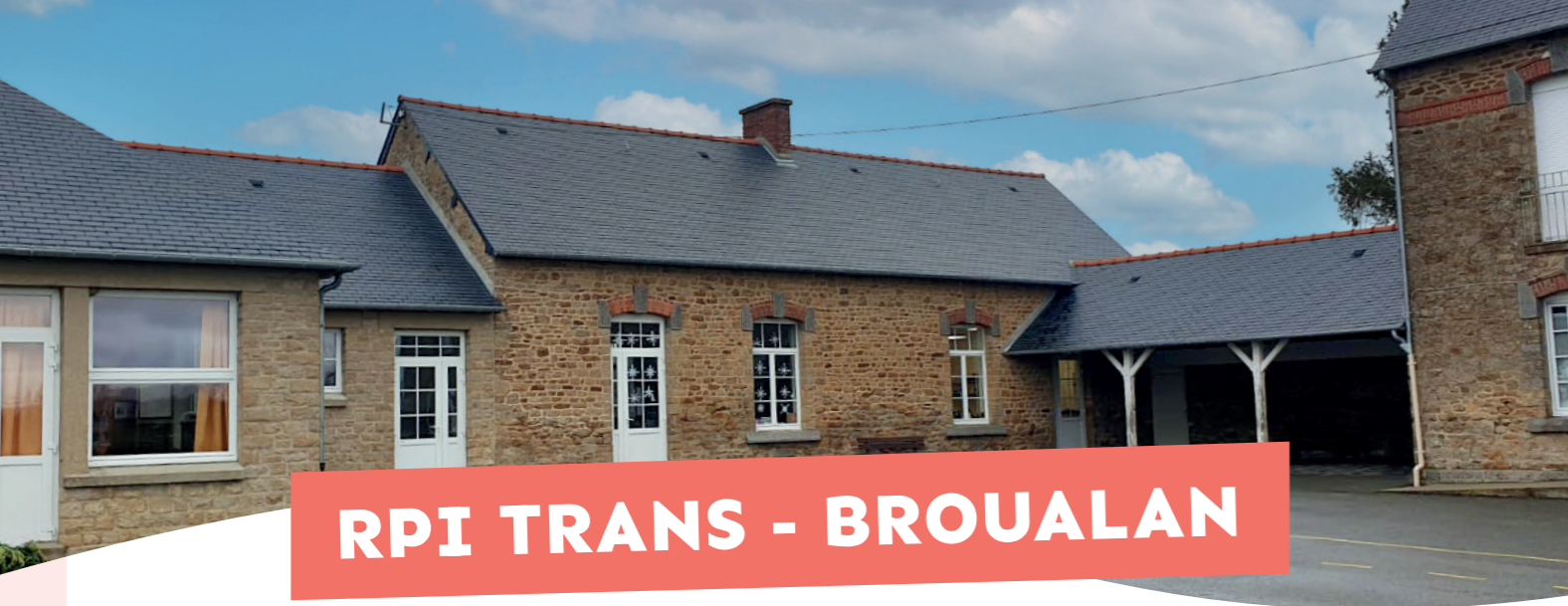
Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine (FDC 35)

Beauregard 35630 Saint Symphorien

fdcc35@fdcc35.com  
02.99.45.50.20



← Ventes de terrines lors du marché de Noël



## RPI TRANS - BROUALAN

### ÉCOLE DE TRANS-LA-FORÊT

La rentrée 2024 s'est bien passée. Les parents ont été accueillis par le traditionnel pot de bienvenue.

L'école accueille 59 élèves répartis en 3 classes :

- Une classe de TPS-PS-MS avec pour enseignante Stéphanie ROUXEL et pour ATSEM Noémie FERGUS
- Une classe de MS-GS avec pour enseignante Alicia MASSON et pour ATSEM Sophie CHAUSSE
- Une classe de CP-CE1 avec pour enseignant et directeur Hugo VERMESSE et pour AESH Nathalie MABILE

Noémie FERGUS est également responsable de la garderie. Et Pauline ROLLAND est quant à elle responsable de l'entretien et de la cantine.



### Entre Septembre et Décembre 2024

- Le 20 septembre, les élèves du RPI se sont rejoints à l'étang de la Magentais pour pique-niquer avant de retourner tous ensemble à l'école de Trans-la-forêt.
- Les classes de maternelle pratiquent l'école dehors une fois par semaine au terrain des sports.
- Le 14 octobre, les élèves de l'école ont fait une randonnée en forêt de Villecartier.
- Enfin le 18 octobre, les maternelles puis les CP-CE1 sont allés à la médiathèque de Pleine-Fougères.

### ÉCOLE DE BROUALAN

En 2024, l'école de Broualan a continué les activités désormais traditionnelles comme l'élevage des cochons d'Inde, objet d'intenses émotions et de nombreux apprentissages (cycle de la vie, notions d'alimentation, de reproduction, de croissance, mesures de masses, ...) de plus, les enfants apprennent ainsi à être responsable d'êtres vivants.

À la récréation, les jeux et les règles sont communs, discutés et mis au point tous ensemble : chaque vendredi, la réunion d'école permet aux 39 enfants scolarisés de décider de leurs activités, et de prévenir les désaccords.

• Avec l'appui du SDE 35 (Service de l'Énergie) la classe de CM a bénéficié de 5 séances sur l'énergie qui ont été l'occasion de faire un diagnostic énergétique du fonctionnement de l'école : les enfants ont pu visiter la chaudière à bois de l'école, réfléchir à leur consommation d'eau... Puis la Communauté de Communes a elle aussi financé une série de séances sur les mobilités douces, dans le cadre de l'éducation à l'environnement.

• En janvier 2024 les élèves de CM2 ont été accueillis pendant une journée au collège public de Pleine-Fougères pour assister à des ateliers avec 3 auteurs-autrices d'un livre dialogué assez comique, livre qu'ils ont ensuite mis en scène. C'était l'occasion pour les futurs collégiens de découvrir les lieux et les fonctionnements de leur prochaine scolarité.



Visiter une exposition d'art, cela s'apprend!

• Au printemps 2024, les 2 classes de l'école ont travaillé sur l'art contemporain en partenariat avec l'association Superflux, à Bazouges-la-Pérouse. Lors d'une première visite nous avons pu découvrir ce qu'est une galerie d'exposition, réaliser un film et visiter le « Parcours à Ciel Ouvert » installé dans le village.

• Lors d'une seconde visite sur le site de Bazouges, **deux artistes en résidence nous ont accueilli pour un atelier** : les enfants de CE2-CM1 ont réalisé une sculpture décorée de motifs colorés, les CM1-CM2 ont rencontré le photographe Emmanuel Madec, avec lequel ils ont ensuite parcouru le village de Broualan pendant 3 matinées en avril, afin de réaliser un petit livre intitulé « Portrait d'un village Berouelan ».

Ce petit livre a rencontré un franc succès lors des journées de commémoration du Maquis de Broualan. Nous avons mis à la disposition des habitants quelques exemplaires à la mairie pour la modique somme de 5€.

Cette collaboration avec Superflux s'est révélée très enthousiasmante, elle a été impulsée par une habitante de Broualan qui exerce le métier de médiatrice culturelle à Superflux.

*Dans le couloir, les photos prises dans Broualan sont exposées... Un peu comme dans une exposition !*



• **Les enfants ont eu l'occasion de participer à d'autres sorties** : visite du marais de Sougéal et ateliers d'astronomie au Fort-Saint-Père pour les plus jeunes, et visite du château de Fougères pour les plus grands.

**Les visites et les exposés sont présentés sur le site du RPI**, que nous vous invitons à consulter de temps en temps parce qu'il est régulièrement mis à jour.

<https://ecoles-rpi-broualan-trans.ac-rennes.fr/>

*Les grands ont accueilli leurs correspondants de Rennes : l'occasion de faire découvrir notre art de vivre, grâce aux familles qui ont tout fait pour accueillir généreusement les Rennais*



En fin d'année scolaire, les enfants ont pédalé dans la cour pour **maîtriser les savoirs fondamentaux à vélo**. Ils ont ensuite eu la chance d'accueillir un mécanicien cycliste, **Sylvain Romé**, qui est venu nous présenter son travail. Cette intervention a été très appréciée par les enfants. De même lorsque, guidée par un fils d'agriculteur laitier, la classe des grands a été accueillie chaleureusement sur le site du GAEC « **Les Petites Frimousses** » à la Ville Ameline, la veille de la sortie des classes.

Pour la rentrée scolaire 2024, nous avons pu réaliser notre traditionnelle « **sortie de rentrée** », la **randonnée à La Magentais** : tous les enfants scolarisés à Broualan se rendent de l'école de Broualan à l'école de Trans en passant par l'étang de La Magentais, ce qui représente tout de même 9 km ! Les chemins creux sont l'occasion d'évocations historiques et géographiques (**La Lande Tusse, le Guyoult...**). À l'étang, nous avons retrouvé **les camarades de l'école de Trans**, puis nous sommes rentrés avec eux jusqu'à leur école, où ils nous avaient préparé un délicieux goûter. Cette journée commune avec l'école de Trans est une occasion importante de **faire le lien entre nos deux écoles, de vivre des expériences communes**.

Nous avons profité de l'arrivée d'un autre fils d'agriculteur laitier pour renouveler l'expérience d'une visite à la ferme en octobre 2024 : cette fois-ci, nous avons été accueillis à Trans, au Grand Faye, au **GAEC Charpentier**. Nous avons pu visiter la ferme laitière, mais aussi un poulailler qui venait de recevoir des poussins de 4 jours : que d'émotions !

Nous avons **d'autres sorties prévues pour la suite de l'année scolaire** : un atelier de ferronnerie d'art pour les CM1-CM2, la visite du site antique de Corseul, l'étude des zones humides organisée par les animateurs de la Communauté de Communes...

Avec l'école de Trans, nous avons bien entendu prévu **d'autres réjouissances en commun** : **Trans-à-la-Bougie aura lieu à la salle des fêtes de Trans cette année, le samedi 14 décembre 2024**. Il y aura des chants des enfants, des bonnes choses à manger et à boire, le père Noël fera le déplacement avec son poney, et tout se terminera par une « Boum de Noël ».

En 2025, **la fête de l'école aura lieu le dimanche 29 juin**, exceptionnellement à la salle des fêtes de Trans parce que l'école de Trans est en travaux en vue d'une importante rénovation.

*Visite du château de Fougères*



# LE CCAS

Les CCAS constituent l'outil principal des municipalités pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Ainsi, les CCAS ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants.

Le repas annuel 2024 du CCAS a eu lieu le 21 avril 2024 et a rassemblé une soixantaine d'habitants de notre commune.

13  
Avril

*Vous pouvez d'ores et déjà réserver  
votre dimanche 13 avril 2025  
pour la prochaine rencontre annuelle.*

Quelques photos prises lors du repas du CCAS, le 21 Avril 2024 :



## ATELIERS TEMPS LIBRE À BROUALAN

Voilà 2 ans que notre association propose divers ateliers de cartonnage, vannerie, macramé ect... et nous avons toujours autant de plaisir à nous retrouver.

Cette saison s'est clôturée par une raclette et à chaque fin de période, nous laissons de côté nos outils pour faire des activités relaxantes dont bowling et jeux de société.

- Les ateliers se déroulent tous les Vendredis à partir de 14 heures à la salle des fêtes de Broualan (sauf vacances scolaires).

Vous pouvez vous joindre à nous, apporter vos idées ou bien juste venir voir si vous hésitez encore. N'hésitez pas à nous contacter :

- Marylène DANIEL-VALLET 02 99 88 35 56
- Alice TAS 02 23 15 11 49





## AMICALE LAÏQUE

**Le 15 septembre 2024 a eu lieu un nouvel événement organisé par l'amicale laïque** à la salle des fêtes de Trans la Forêt qui a permis de réunir les familles autour d'une journée festive de début d'année.

Parents et enfants ont passé une très bonne journée dans une bonne ambiance et sous un beau soleil et les enfants se sont beaucoup amusés et ont profité de plusieurs activités.

### Au programme :

- Spectacle «le Mâle Adroit» de Ari (clown, magicien, jongleur) apprécié par parents et enfants.
- Pique nique dans le jardin de la salle des fêtes
- Balades à poney
- Activité danse zumba
- buvette/gâteaux/barbes à papa

### Calendrier 2024-2025 :

Voici les actions que nous prévoyons d'organiser tout au long de l'année scolaire pour financer les sorties scolaires et pour faire vivre les moments festifs de toute la communauté du RPI.

- Ventes de gourmandises salées et sucrées à la sortie des classes dans les 2 écoles le lundi à Trans, et le vendredi à Broualan :
  - à Trans : lundi 27 janvier 2025, lundi 24 février 2025, lundi 28 avril 2025, et lundi 26 mai 2025.
  - à Broualan : vendredi 31 janvier 2025, vendredi 28 février 2025, vendredi 25 avril 2025, et vendredi 23 mai 2025.
- **Trans-à-la-Bougie** : notre traditionnelle fête de Noël se déroulera le samedi 14 décembre 2024 à la salle des fêtes de Trans à partir de 18h30.
- **Dindes et champagne** : grilles de jeu distribuées le 18 octobre 2024, retour des grilles complètes auprès des professeurs pour le 29 novembre 2024, distribution des lots dindes et champagne : salle des fêtes de Trans entre 16h et 18h le samedi 14 décembre.
- Repas à Trans : date à confirmer, courant mars 2025.
- **Après-midi jeux de société de l'Amicale Laïque** : le dimanche 18 mai 2025 à la salle des fêtes de Broualan, en coordination avec la dizaine « sans écran » (manifestation nationale suivie par l'éducation nationale en coordination avec la Communauté de communes).
- Vente de charbon : juin 2025
  - Fête de fin d'année : dimanche 29 juin 2025 à la salle des fêtes de Trans (l'école de Trans sera en travaux).





# LES MAISONS FLEURIES

Concernant l'année 2024, nous avons 16 participants au concours des maisons fleuries.

Nous les remercions pour l'engouement et leurs savoirs faire, ainsi que leurs partages. C'est toujours un réel plaisir pour les jurys de découvrir les différentes façons d'agencer son espace.

La visite chez les participants était le **12 juillet** et la remise des prix le **05 Octobre** à la salle communale.

Si vous souhaitez nous rejoindre et partager votre savoir-faire floral, nous vous invitons à contacter la mairie.



**1<sup>er</sup> PRIX**  
BELAN Frédéric



**2<sup>ème</sup> PRIX**  
DAYOT Agnès

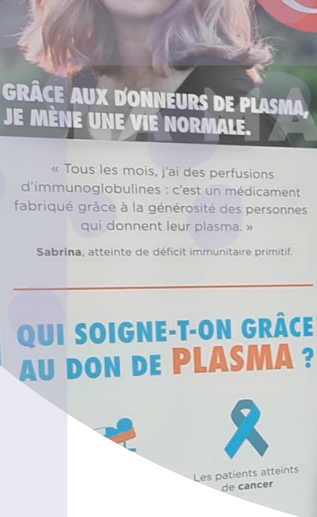


**3<sup>ème</sup> PRIX**  
PARIS Paulette



- 1<sup>er</sup> prix, BELAN Frédéric (photo)
- 2<sup>ème</sup> prix, DAYOT Agnès (photo)
- 3<sup>ème</sup> prix, PARIS Paulette (photo)
- 4<sup>ème</sup> prix, PERCHE Odette
- 5<sup>ème</sup> prix, GOUABLIN Elise
- 6<sup>ème</sup> prix, LERAY Claude
- 7<sup>ème</sup> prix, GAUTRAIS Madeleine et René
- 8<sup>ème</sup> prix, CHAUSSE Patrick et Chantal
- 9<sup>ème</sup> prix, QUEMERAIS Laurence et Philippe

- 10<sup>ème</sup> prix, PLIHON Lydie
- 11<sup>ème</sup> prix, MATISSE Céline et Christophe
- 12<sup>ème</sup> prix, MORTON Kate
- 13<sup>ème</sup> prix, GOUABLIN Éric et Marina
- 14<sup>ème</sup> prix, GOUABLIN Hervé et Nadine
- 15<sup>ème</sup> prix, PICAULT Janine
- 16<sup>ème</sup> prix, DAVY André et Simone



# INFORMATIONS PRATIQUES

## AMICALE DES DONNÉS DE SANG BENEVOLES DE PLEINE-FOUGERES

### DON DE SANG :

Le 4 décembre, notre équipe de bénévoles était là pour accueillir les 58 donneurs qui se sont présentés à la collecte de sang total à Pleine-Fougères. Merci pour votre fidélité et félicitation aux 5 nouveaux donneurs. Merci aussi pour les 7 nouvelles promesses de don de Plasma.

### DON DE PLASMA :

Depuis novembre 2023, suite aux nombreuses promesses de don récoltées lors des 4 collectes de sang de Pleine-Fougères, une trentaine de convoitages ont été organisés. Merci à la générosité des donneurs de Plasma : 90 dons ont ainsi été réalisés dans une ambiance conviviale durant le transport à la Maison du Don de Rennes ! Bravo et continuons sur cette lancée, les patients ont tant besoin des bienfaits des médicaments dérivés du plasma (chimiothérapie, immunothérapie...). Convoitage Rennes Nicolle : 06 80 53 67 53.

La prochaine collecte de sang sera le vendredi 21 février 2025.

S'inscrire sur [dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr) ou sur l'appli « Don de sang » ou Marcel : 06 62 42 54 36. Rappel : peser + de 50 kg, avoir entre 18 ans et 70 ans et se munir de sa Carte d'Identité.

*Nous vous présentons tous nos Vœux de réussite et de santé pour 2025 ! A très bientôt !!*

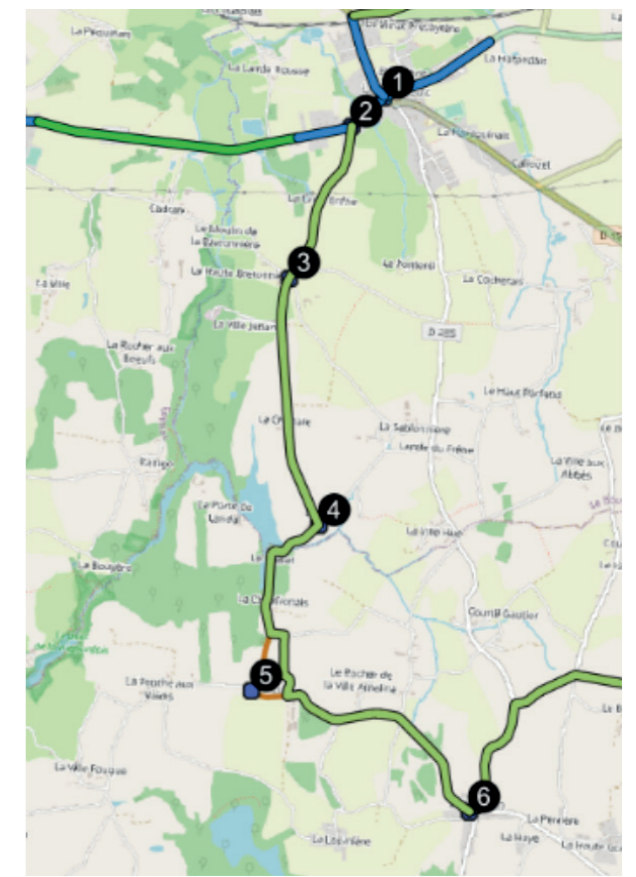
## Le schéma directeur cyclable

La Communauté de communes a adopté le 28 septembre 2023 son **Schéma Directeur Cyclable**. Le schéma directeur cyclable est un outil de programmation et de planification qui permet de définir les actions à mettre en place à court, moyen et long terme pour améliorer et encourager la pratique du vélo sur son territoire.

Les itinéraires entre La Boussac et Broualan et La Boussac et Pleine-Fougères sont d'ores et déjà installés et praticables.

Les itinéraires entre Broualan et Trans-la-Forêt, Trans-la-Forêt et Vieux-Viel, Vieux-Viel et Sougeal ainsi que Vieux-Viel et Pleine-Fougères seront installés au fur et à mesure.

A terme, 31 km d'itinéraires cyclables seront opérationnels en mai 2025.



**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOUS AIDE**

**POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE OU L'ÉLECTRIFICATION D'UN VÉLO À HAUTEUR DE 100 €**

**Renseignements et formulaire de demande disponibles sur [www.ccdol-baiemsm.bzh](http://www.ccdol-baiemsm.bzh)**

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2022, la Communauté de communes soutient les particuliers dans leur projet d'électrification de vélo mécanique et d'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'occasion à hauteur de 100 €.

L'aide de la Communauté de communes est cumulable avec l'aide de l'Etat, selon les mêmes conditions d'accès. Le revenu fiscal doit être désormais inférieur ou égale à 15 400€ par part

Rendez-vous sur le site de la Communauté de communes ou en mairie pour plus d'information sur ces dispositifs.

### Le calendrier des collectes de sang 2025

Dol de Bretagne (salle Chateaubriand)		Pleine-Fougères (salle Serge Gas)	
Lundi 17 février	14h15-18h30	Vendredi 21 février	14h30-18h20
Mardi 15 avril	14h15-18h30	Mercredi 21 mai	14h30-18h20
Vendredi 18 juillet	14h15-18h30	Mardi 29 juillet	14h30-18h20
Mardi 21 octobre	14h15-18h30	Lundi 8 décembre	14h30-18h20
Lundi 29 décembre	14h15-18h30		

**Pour réserver votre rendez-vous :**  
[dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr) ☎ 06 62 42 54 36

Avec les compliments du Président et de tous les bénévoles de l'association pour le don de sang de Pleine-Fougères.  
**Merci d'avoir donné et de continuer à donner !**

### Le don de sang, comment ça se passe ?

1. Accueil et inscription : un questionnaire vous sera remis pour préparer l'entretien.
2. Entretien préalable au don : il se fait avec une personne habilitée pour s'assurer que vous pouvez donner sans risque pour vous ou les patients.
3. Le don : il se fait avec du matériel stérilisé et à usage unique. Le prélèvement ne dure que 10 minutes.
4. Pause A+ : ce temps indispensable de collation permet aux équipes de veiller sur vous.

**Au total, le parcours donneur dure 1h**

Et le don de sang, à quoi ça sert ?

- 46% des dons pour le traitement des cancers
- 34% des dons pour les chirurgies et soins intensifs
- 20% des dons pour les hémorragies

## TRANSPORT À LA DEMANDE

L'offre de transport à la demande « GALLO'BUS » s'adresse aux personnes souhaitant se rendre sur les marchés de Pontorson le mercredi matin et celui de Dol-de-Bretagne le samedi matin.

L'utilisateur est pris en charge à son domicile pour une arrivée sur le marché à 10h et un départ à 12h. Les tournées démarrent dès 9h et le véhicule sillonne les 19 communes du territoire. Chaque trajet est facturé 5€ aller/retour ou 3€ pour un aller simple.

Pour profiter de ce service, une inscription préalable est obligatoire jusqu'à la veille 16h auprès de la communauté de communes.

**Information et inscription :**  
transport@ccdol-baiemsm.bzh – 02.99.80.19.91

**GALLO'BUS**  
Aller au marché en toute simplicité

LE MERCREDI À PONTORSON LE SAMEDI À DOL-DE-BRETAGNE

Infos et réservations : 02 99 80 19 91



## LE SAVIEZ-VOUS ?

3 aires de covoiturage ont été aménagées le long de la Nationale 176 à proximité des échangeurs : de Dol-de-Bretagne sur le parc d'Activités Les Rolandières, à l'échangeur de Sains/Roz-sur-Couesnon et à l'échangeur de Saint-Georges de Gréhaigne/Pontorson.

La communauté de communes déploie également un réseau d'aires de covoiturage dites « ultra locales ».

**Objectif :** que chaque centre-bourg dispose d'au moins une aire.

Retrouvez la carte des aires installées sur le site web de la Communauté de communes dans la rubrique mobilité et sur l'application «Ouest Go».

**HISSEZ EAU**  
les économies d'eau !

Attribution d'une aide à l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie sous conditions.  
+ d'infos sur [www.eaux-beaufort.fr](http://www.eaux-beaufort.fr)

32 rue de la Rouelle - PA Les Rolandières - 35120 Dol-de-Bretagne  
Tél : 02 99 40 08 33 - [contact@eaux-beaufort.fr](mailto:contact@eaux-beaufort.fr)

## PLAN ORSEC – SÉCHERESSE (PRÉVENTION)

Le Syndicat des Eaux de Beaufort se lance dans l'expérimentation !

Dans le cadre de son plan de résilience 2024-2030, les Eaux de Beaufort se lance sur une démarche vertueuse d'anticipation des manques d'eau en travaillant à l'échelle du quartier sur l'ensemble de son territoire.

Avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le syndicat des Eaux de Beaufort vous fera vivre l'expérience d'un abaissement de la pression de votre alimentation en eau potable. Chaque test s'accompagnera d'une campagne de formation individuelle, par un porte à porte, avec distribution de limiteur de débit de douche, sablier de douche, et flyers d'informations sur :

- Où vont nos volumes ?
- 3 types de volumes (essentiels, techniques et loisirs)
- Le Réducteur de pression réglé à 1,5-2 bars
- Comment prendre une douche avec 10-15 litres ?

### Dans quel but ?

Vous préparer aux périodes de sécheresses et gagner des volumes quotidiennement (décaler la date de coupure d'eau).

Sensibiliser la population aux économies d'eau et de préparer à un éventuel plan ORSEC ; une population préparée et ayant déjà vécu l'expérience de la limitation de l'accès à l'eau potable nous permet de nous sentir prêt et, d'adapter notre logement et quotidien.

### Que se passe-t-il quand on réduit la pression ?

L'eau coule toujours mais à tout petit débit. On adapte ses usages et on prend conscience de l'importance de l'eau dans son quotidien.

*L'eau est précieuse, préservons-la !*

**L'EAU DANS UN FOYER**

Bains et douches	39%
WC	20%
Lessive	12%
Voitures	10%
Cuisine	6%
Arrosage, voiture	6%
Nettoyage	6%
Boisson	1%

**VOLUME ESSENTIEL**  
40 litres / personne / jour pour s'hydrater, cuisiner et rester propre

**VOLUME TECHNIQUE**  
Lié à l'aménagement du logement

**VOLUME CONFORT**  
Lié aux habitudes et aux loisirs

Nos nouvelles habitudes de consommation...

Les volumes sur lesquels agir :

Les Eaux de Beaufort

